



Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance : Une avancée....mesurée

Ce jeudi 13 janvier 2011, l'Assemblée nationale était appelée à se prononcer en deuxième lecture sur une proposition de loi visant à « garantir la présence de 40% de femmes dans les conseils d'administrations et de surveillance des grandes entreprises, ainsi que des établissements et entreprises publics ».

Comme l'indique Gaëlle Lenfant, Secrétaire nationale adjointe du PS aux droits des femmes, « Si cette loi constitue un progrès indéniable, au regard de la très faible présence des femmes dans les instances de gouvernance des entreprises, la promotion de l'égalité professionnelle nécessite des politiques publiques bien plus ambitieuses ».

En effet, aujourd'hui en France, on est encore très loin d'une égalité des sexes dans la sphère professionnelle. **Triste constat, tristes réalités pour nombre de femmes et de familles monoparentales**, parce que comme l'ont souligné les députés socialistes lors des débats parlementaires :

- l'activité féminine ne progresse plus depuis les années 90 à cause du temps partiel.

- la ségrégation professionnelle persiste : les emplois féminins sont concentrés dans dix familles professionnelles et les choix d'options et de filières dans les cursus diffèrent selon le sexe.

- selon le rapport de l'Igas, en 2009 en France, les femmes représentaient 40 % des cadres administratifs, 18 % des ingénieurs et cadres techniques, ... mais elles étaient seulement 10% dans les conseils exécutifs.

- au contraire, elles sont surreprésentées dans les emplois non qualifiés : 30 % des femmes qui travaillent ont un emploi sans qualification reconnue.

- dans le secteur privé, le taux d'accès des femmes à la formation continue est de 32 % (contre 45 % pour les hommes).

- la précarité est surtout féminine : le temps partiel -trop souvent subi- touche 31 % des femmes (contre 6 % des hommes) et les deux tiers des salariés à bas salaire sont des femmes. Pour le dire autrement, le temps partiel touche 80 % des femmes.

- Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont encore très marqués : alors que les filles sont en moyenne plus diplômées que les garçons, elles touchent des salaires inférieurs en moyenne de 27 % à ceux des hommes.

- précarité et inégalité pénalisent les femmes dans leur carrière comme dans le calcul de leur retraite : la pension des femmes de plus de soixante-cinq ans est égale à 50 % de celle des hommes. Et 13 % des femmes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté.

Alors que la Norvège, la Suède ou l'Espagne, pour ne citer que quelques uns de nos voisins, ont adopté des dispositifs contraignants, pouvant être assortis de sanctions sévères, en France, la droite se montre peu offensive, peu déterminée à lutter contre les inégalités : seulement la parité dans les conseils d'administration !

Au contraire, pour promouvoir l'égalité professionnelle et salariale ainsi que les droits des femmes, les socialistes proposent un dispositif complet, englobant tous les aspects de la vie professionnelle, en proposant :

- la mise en place d'un service public de la petite enfance, alors que les femmes comblent aujourd'hui les lacunes de la puissance publique, au détriment de leur carrière professionnelle ;

- la parité au sein de *tous* les conseils d'administration et de surveillance ;

- la réalisation par les entreprises, sous peine de sanctions, d'un rapport de situation comparée et de négociations afin de réduire les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ;

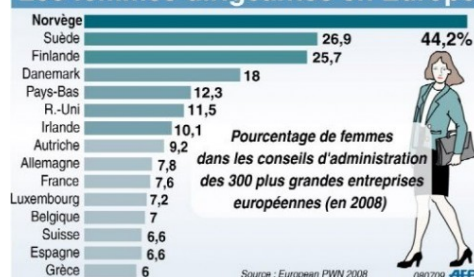
- la majoration des cotisations dues par l'employeur pour les emplois à temps partiels ;

- l'obligatoire d'informer les salarié-e-s sur les conséquences d'un travail à temps partiel sur le niveau de leur retraite, sur la possibilité de cotiser à temps complet et de bénéficier d'une prise en charge du surcoût par l'employeur.

Car comme le rappelle avec conviction Gaëlle Lenfant, « Pour nous socialistes, l'égalité professionnelle est une priorité dans notre lutte pour promouvoir les droits des femmes et donner de meilleures garanties à tou-te-s les salarié-e-s ».

Pour lire le communiqué de presse de Gaëlle Lenfant, Secrétaire nationale adjointe du PS aux droits des femmes : <http://egaliteps75.canalblog.com/> (daté du 21 janv. 2011)

Les femmes dirigeantes en Europe



**Le prochain rendez-vous
de la Commission fédérale
égalité femmes hommes**

Les métiers ont-ils un sexe ?

Le lundi 31 janvier 2011

à 19 heures 30

à la Fédération

25 rue Alexandre Dumas - 75011

avec

Françoise Vouillot



Psychologue,
Maîtresse de conférences
A l'Institut national
d'étude du travail
et d'orientation
professionnelle-Cnam

**Les Tunisiennes doivent être pleinement associées au
renouveau démocratique de leur pays!**

A la mi-janvier 2011, tout s'est accéléré en Tunisie. Déjà depuis quelques semaines, on sentait que les revendications pour un régime plus ouvert montaient à nouveau: démocratisation du régime autoritaire, liberté de la presse, libertés et droits fondamentaux, etc. Mais peu pouvaient dire ce qu'il arriverait.

Et puis, devant les manifestations plus nombreuses relayées -et donc rendues visibles dans le monde entier et en Tunisie elle-même- par les nouveaux moyens de communication (internet, réseaux sociaux,...), devant les revendications légitimes et fortes des Tunisiennes et des Tunisiens, le régime autoritaire a chuté.

Certes depuis quelques décennies, la Tunisie s'est dotée d'avancées significatives en matière de droits des femmes (Code du statut des personnes, augmentation du nombre de jeunes filles scolarisées, politiques de planning familial, etc.).

Cependant, de lourdes discriminations existent entre femmes et hommes en Tunisie: inégalité en matière d'héritage, violences à l'égard des femmes, difficile accès des Tunisiennes aux responsabilités en politique, dans les ONG et les syndicats, pressions pour porter le voile, etc. Ajoutons que l'actuel gouvernement provisoire ne compte que 3 femmes parmi les 14 ministres et secrétaires d'Etat, alors que l'ONU depuis sa résolution 1325 d'octobre 2000 recommande d'associer les femmes à la résolution des conflits.

Cet élan d'aujourd'hui en faveur de la démocratie et des libertés fondamentales en Tunisie doit se faire avec les Tunisiennes et les Tunisiens, et protéger et élargir les droits des femmes.

**A droite, certains réfléchissent à la
reconnaissance « des aidants sexuels »...
Une aberration!**

En ce mois de janvier, un député Ump peaufine la rédaction d'une proposition de loi visant à créer un statut « d'aidant sexuel » aux personnes handicapées.

Certes, il est vrai que les personnes handicapées peuvent subir l'exclusion sociale, et compter parmi celles et ceux qui souffrent de la misère sexuelle.

Cependant, et comme « Femmes pour le dire, femmes pour agir », association de femmes handicapées, et plus largement la CLEF et d'autres réseaux d'associations féministes, « la notion d'« aidants sexuels » est une mauvaise réponse à un vrai problème : celui des personnes lourdement handicapées qui veulent vivre leur sexualité d'hommes et de femmes dans l'authenticité et la dignité, et pouvoir créer une relation amoureuse”..

Une telle proposition conduirait à une ghettoïsation du handicap et serait prétexte à une reconnaissance habile de la prostitution.

La réponse à apporter doit passer par une double réflexion: celle du handicap et de sa place dans notre société; celle de la sexualité, du respect au corps, et l'équilibre entre liberté individuelle et contraintes sociales.

**Réouverture du Centre IVG Tenon:
Une belle victoire arrachée par la mobilisation!**



Après 15 mois de lutte du « Collectif unitaire pour la réouverture de Tenon », rassemblant associations, personnels, habitant-e-s du Nord-est parisien, organisations syndicales et politiques dont les socialistes parisien-ne-s, etc., la direction de l'AP-HP vient d'annoncer la réouverture de ce centre IVG.

C'est une belle victoire obtenue par la mobilisation et la ténacité de tou-te-s celles et ceux qui veulent que le droit à la contraception et à l'avortement, et plus largement le droit au respect du corps et l'éducation à la sexualité soient effectifs. C'est aussi une victoire pour les femmes qui retrouvent ainsi accès à des soins de qualité et de proximité. C'est aussi une victoire pour l'hôpital public et le service public.

La réouverture de Tenon a été le mot d'ordre de nombreuses mobilisations, notamment la manifestation nationale unitaire du 6 nov. 2010!

Les socialistes, à l'instar du Collectif unitaire, restent vigilant-e-s sur la qualité du projet que doit présenter la direction du centre Tenon début février. Et restent mobilisé-e-s pour que d'autres centres IVG rouvrent ou soient pérennisés.

Christine RIMBAULT
Secrétaire fédérale à l'égalité
chris_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS
Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité
andrea.fuchs@neuf.fr